

## **Règlement pour le GRAND PRIX FNCTA SUD EST 2021**

Article 1 : La FNCTA SUD EST organise, en partenariat avec le CD 04, le cinquième Grand Prix FNCTA SUD EST **le dimanche 14 mars 2021 à Sainte Tulle (04)**. Les buts de ce grand prix sont de créer une dynamique de qualité afin d'entraîner nos troupes aux sélections nationales et internationales et d'avoir la présentation de deux spectacles qui suivront l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le dimanche matin.

Article 2 : Pour postuler, le spectacle proposé doit avoir une durée comprise entre 1h10 et 1h50, une distribution de **2 comédiens minimum**, tous licenciés FNCTA. Chaque troupe, à jour de sa cotisation FNCTA et de son assurance, doit postuler en remplissant la fiche d'inscription accessible sur notre site FNCTA SUD EST. Cette fiche et une vidéo au format DVD de salon sont à envoyer par courrier à **Patrick PLAUCHU, 6 rue du temps, 13800 Istres** ou si vous avez **un lien vidéo du spectacle complet** vous pouvez le noter sur la fiche (et ne pas faire d'envoi courrier).  
La clôture des inscriptions est le **15 octobre 2020**.

Article 3 : La sélection sera réalisée par un jury initial de 6 personnes d'expérience issues de la FNCTA SUD EST (Un par Comité Départemental )  
Le jury donnera son résultat **fin novembre 2020**.

Article 4 : Deux troupes seront sélectionnées et se retrouveront le 14 mars 2021 dans un ordre de passage établi par le comité organisateur en tenant compte des contraintes des uns et des autres.  
Les 2 troupes auront rendez-vous ensemble le matin à 9h 30 afin d'effectuer le réglage collégial des lumières. Ce réglage aura lieu en présence des régisseurs de la salle d'accueil, des régisseurs troupes et d'un régisseur spécialiste délégué par la FNCTA.

Article 5 : Un jury final de trois personnes qualifiées, différent du jury initial et issu si possible du monde professionnel assistera aux deux représentations. Après le deuxième spectacle, le jury délibérera et donnera le résultat final. Deux prix seront attribués. Les troupes s'engagent à accueillir les éventuels commentaires à chaud du jury final comme des éléments d'amélioration.

Article 6 : Les troupes s'engagent à indiquer sur leurs prospectus et affiches leur appartenance à la FNCTA avant et après ce concours (un logo est à leur disposition sur le site fédéral)

Article 7 : Le résultat de ce Grand Prix sera transmis au bureau Fédéral dans un but de mise en lumière de ces spectacles issus de notre région.

Article 8 : Cette année, il n'y a pas de droit d'inscription.

Article 9 : Défraiement. Les 2 troupes sélectionnées seront défrayées pour leurs frais de transport à hauteur de 0.20 Euros / Km / par voiture (1 voiture pour 4 personnes) + frais autoroutes. Les distances sont calculées à l'aide de « MAPPY ». Les repas de midi « comédiens + 2 régisseurs par troupe » seront pris en charge par l'UNION FNCTA SUD EST ainsi que les droits SACD.